

COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
(résultant de la ScC-Sc2)

ÉNERGIE ET ESPÈCES MIGRATRICES
UNEP/CMS/COP12/Doc.24.4.6

RECOMMANDATIONS POUR LA COP 12

- Envisager le projet de Décision.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT

- Le Conseil scientifique prend note de la pertinence des activités rapportées dans le document pour plusieurs autres activités et initiatives de la famille CMS, tel par exemple les travaux relatifs au changement climatique et à l'élaboration d'un atlas des migrations animales, recommande de renforcer les liens entre ces initiatives et préconise d'impliquer progressivement d'autres instruments de la famille CMS, tels que l'EUROBATS, dans les travaux du Groupe de travail sur l'énergie.

COMMENTAIRES SUR DES SECTIONS SPÉCIFIQUES, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES PROPOSITIONS DE RÉVISION DU TEXTE

Page 6, projet de Décision

- Le Conseil scientifique propose d'ajouter la proposition de projet de Décision suivante :
À l'adresse du Groupe de travail sur l'énergie et du Conseil scientifique
12.BB Le Groupe de travail sur l'énergie, avec la contribution du Conseil scientifique, le cas échéant, est encouragé à :
 - a) étudier les meilleures pratiques en matière de méthodes d'évaluation cumulative ;
 - b) produire des orientations fondées sur telles pratiques pour évaluer les répercussions cumulées de l'évolution des énergies (renouvelables) et des lignes d'alimentation électrique sur les espèces migratoires, y compris au-delà des frontières nationales ;
 - c) élaborer des suggestions pour améliorer la compréhension collective de ces répercussions ;
 - d) mener ces activités en collaboration avec les organisations spécialisées visées dans la Résolution 7.2, en s'appuyant sur les principes énoncés dans ladite Résolution ;
 - e) soumettre des rapports sur les activités susmentionnées lors de la COP13.
- Les activités incluses dans la proposition de Décision concordent avec l'activité convenue dans le programme de travail du Groupe de travail sur l'énergie pour son groupe de travail technique relative à l'analyse des lignes directrices existantes pour identifier les lacunes et les besoins en matière de détails plus techniques, et à l'élaboration de notes techniques complémentaires (par exemple, sur la cartographie des zones sensibles, sur les seuils, la collecte et le suivi de données, la hiérarchie de l'atténuation et les lignes électriques).